



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille douze, le 14 septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 3 septembre 2012

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absents excusés : Michel CABEL, Jacky EUZENOT

Absent : Sébastien LE PABIC

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2012 est adopté à l'unanimité

En ouverture de séance, le conseil municipal félicite Monsieur le Maire pour son élection à la présidence de Pontivy Communauté.

➤ Lotissement communal « Clos du Verger »

Résultat de consultation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie concernant les travaux de voirie et réseaux du lotissement « Clos du Verger ».

Le Maire présente à l'assemblée les offres reçues pour les réseaux :

Nom du candidat	Montant TTC
<i>Estimation</i>	39 288.60€
ETDE	38 872.99€
SBCEA	37 560.38€
TOULGOAT	41 064.66€

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis et après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SBCEA pour un montant de 37 560.38€, ainsi que toutes les pièces se référant au dossier.

Le Maire présente à l'assemblée les offres reçues pour la voirie :

Nom du candidat	Montant TTC
<i>Estimation</i>	39 270.66€
EUROVIA	40 954.03€
EIFFAGE	34 505.80€
BRULE WEICKERT	41 273.96€
LE BADEZET	47 230.04€

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis et après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 34 505.80€, ainsi que toutes les pièces se référant au dossier.

Point sur le dossier

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'arrêté de lotir est signé depuis le 3 septembre dernier. Les bornages vont être réalisés par COGEO et les travaux de viabilisation vont débuter très prochainement pour une durée d'un mois environ. Les travaux d'enrobée seront également réalisés. Stéphane AUDRAN précise qu'en pareil circonstance, il peut être demandé aux acquéreurs un chèque de caution de 1 000 à 1 500€, consigné chez le notaire, et prévenant d'éventuelles dégradations de la chaussée. Le conseil municipal valide la proposition.

Etat des réservations

Monsieur le Maire indique que 3 lots sur 6 disponibles sont réservés. Les réservations seront confirmées par écrit dès lundi prochain. Les constructions vont pouvoir débuter en janvier 2013.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs du dossier relatif au lotissement « Le Clos du Verger », y compris les actes de vente relatif aux lots.

➤ **Lotissement privé « Domaine de Kerfrappe II » : Point sur le dossier**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'arrêté de lotir est signé depuis le 29 août dernier. Le lotisseur a respecté toutes les observations du conseil municipal ainsi que celles de la DDTM (Accès aux futurs terrains, création d'un réseau eaux pluviales sur une partie). A ce jour, la date de commencement des travaux n'est pas connue.

Patricia GUIGUENO indique que les riverains du lotissement de Kerdisson se plaignent du lotisseur, qui laisse les terrains en friche. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté Monsieur DUDOUIT, le lotisseur, la semaine dernière. Il s'est engagé à défraîchir les terrains, sous peine d'une mise en demeure.

➤ **Agrandissement du cimetière communal**

Marcel RENAUD indique à l'assemblée que suite à la demande de la commune, l'association BRUDED, à laquelle la commune est adhérente, a organisé le mardi 11 septembre une visite des cimetières paysagers de la région rennais. Une commission de 7 personnes s'est formée et a visité les cimetières de Plélan-Le-Grand, Mordelles et Le Rheu.

Préparation du dossier administratif

L'extension envisagée, étant comprise à l'intérieur du périmètre d'agglomération des communes urbaines (+ de 2000 habitants) et située à moins de 35 mètres des habitations, une autorisation préfectorale est nécessaire (Article L 2223-1 du CGCT et circulaire du 3 mars 1986). La procédure suivie sera la suivante :

- Délibération décidant l'extension du cimetière
- Mise en place du projet par la commune (étude hydrogéologique, choix de l'architecte, plan topographique,...)
- Présentation du projet au Préfet
- Initiation d'une enquête de commodo et incommodo par le Préfet
- Avis du conseil départemental d'hygiène
- Autorisation accordée par le Préfet

Réflexion sur l'aménagement suite à la visite organisée par BRUDED

Marcel RENAUD présente à l'assemblée le plan du cimetière de Plélan-le-Grand ainsi que celui de Mordelles en indiquant que ce dernier semble le plus intéressant. Les photos des trois cimetières sont présentées. L'assemblée s'accorde à dire que la commission, tout en poursuivant la visite de cimetières, s'appuiera, dans l'esprit, sur le projet de Mordelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'extension du cimetière communal et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

➤ **Acquisition de mobilier et travaux divers**

Travaux à l'école publique

Suite à des problèmes d'infiltration, du à un affaissement de la charpente, dans une des classes de l'école, l'entreprise HERVIEUX a réalisé des travaux sur la toiture pour un montant de 6 393.03€. L'entreprise s'est montrée rassurante concernant l'état de la toiture. Cependant un entretien régulier, par les services techniques, est nécessaire dont le ramassage des feuilles.

Grilles et portes ossuaires du cimetière

Daniel GUEGAN présente à l'assemblée le devis global de LORANS pour la fabrication des grilles et portes ossuaires du cimetière. La réalisation des travaux est prévue pour la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 10 841.74€.

Acquisition d'un copieur pour l'école publique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis reçus pour l'acquisition d'un nouveau copieur à l'école publique.

	BUREAU 56	Médiabureautique
Achat HT	2 172€	2 380€
Maintenance (coût copie)	0.0044€	0.0044€
Durée en mois	60	66
Forfait livraison / installation HT	Offert	200€
Observations	Installation du copieur de l'école à la médiathèque + reprise de l'ancienne	Gratuité des 60 000 premières pages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Bureau 56 dans les conditions ci-dessus définies.

Aménagement du quartier Saint-Michel

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que depuis plusieurs années, les riverains réclament un aménagement pour renforcer la sécurité route de Saint-Michel (du notamment à la vitesse excessive des voitures).

Marcel RENAUD, référent sécurité routière, suite à l'absence de Michel CABEL, président de la commission voirie, présente à l'assemblée le projet élaboré par la commission. Il prévoit la pose de deux paires de coussins berlinois. Les riverains ont été informés des différents emplacements. Des passages piétons, notamment pour l'accès aux bacs à ordures ménagères ainsi qu'à l'abri bus seront installés.

Un aménagement complémentaire prévoit un rétrécissement de la voie par des balisettes afin de ralentir la vitesse des véhicules, le double sens reste possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de la commission, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant. Etant une route départementale, le dossier sera transmis pour avis au Conseil général.

La commission a également envisagé la mise en place d'un giratoire franchissable à l'intersection de la rue des Frères Vally et de la RD 156. Celui-ci sera aménagé par des balisettes et des passages pour piétons. Suite à l'examen du plan par l'assemblée, Stéphane AUDRAN indique que le nombre de balisettes prévues lui semble inapproprié d'un point de vue esthétique, des bordures encollées paraissent plus adaptées. A l'unanimité, le conseil valide cette observation, et décide que le projet doit être affiné laissant tout pouvoir à la commission de trouver des solutions alternatives et de poursuivre la réflexion.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan d'aménagement du parking de la mairie et du restaurant scolaire. Ce dernier prévoit des places handicapées et la matérialisation de 30 places. Le conseil municipal valide la proposition de la commission.

➤ **Bilan ALSH et espace jeune**

Loïc JAN fait lecture à l'assemblée du bilan ALSH de l'été 2012. Celui-ci fait état d'une bonne fréquentation. Aucun incident majeur n'est à signaler. L'équipe d'animateurs s'est montré compétente.

La nouveauté de cet été a été l'ouverture d'un espace jeune pour les 11/16 ans à l'ancienne bibliothèque. Le matériel a été récupéré à l'ancien presbytère et une télévision a été financée par l'office municipal des sports. La fréquentation de l'espace jeune s'est avérée concluante. Les jeunes planifiaient eux-mêmes leurs activités (golf, soccer, bowling, soirée crêpes, nettoyage de la commune, ballade à Plurit, sports divers,...). Ils souhaitent désormais organiser un camp au Futuroscope en récoltant les fonds par

eux-mêmes (lavage de voitures, vente de gâteaux, ...). La question qui se pose est celle de la pérennité de la structure, ce qui obligerait le recrutement d'un directeur (le directeur de l'ALSH ne peut être multi-site). En priorité, il est envisagé de demander une dérogation auprès de la DDJS. Si celle-ci est refusée il sera proposé à une animatrice de LE SOURN, en contrepartie du financement de son BAFD, d'occuper la fonction de directrice de l'espace jeune durant 2 à 3 ans.

Le conseil municipal décide de poursuivre l'activité espace jeune pour la Toussaint, sans déclaration DDJS, toujours en période de test.

➤ Compte-rendu de commissions

- Commission voirie : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux rues du centenaire et des rosiers se poursuivent. La réalisation du réseau d'eau se termine et les derniers branchements individuels vont être réalisés dans les prochains jours. EUROVIA débute les travaux de voirie d'ici à 2 semaines pour une durée de 2 mois.

L'état de la voirie a justifié durant l'été la mise en place de sens interdit sauf riverains sur la rue du centenaire. Les services techniques passant régulièrement balayé la rue.

- Commission internet : Jeanine BURBAN indique que le guide pratique de la commune, dont un exemplaire est distribué aux conseillers municipaux, a été réalisé et est en ligne sur le site internet. La mise à jour du site concernant les actualités est pratiquée régulièrement par Claudie et Marielle, ce qui le rend agréable et utile. Reste à approfondir le contenu, et notamment la mise à jour du planning d'occupation des salles. Cependant il est regrettable que les associations ne mettent pas plus d'informations en ligne.

Le matériel informatique a été installé à la médiathèque ainsi que la borne Minimazic. La presse sera convoquée ultérieurement car Le Sourn est la 3^{ème} commune bretonne a bénéficié de cette installation qui permet le téléchargement légal de livres et musiques libres. Reste à acquérir les tablettes numériques.

- Commission Affaires sociales

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré Véronique TARDRES, directrice du CLARPA ainsi que Julie Filly, comptable responsable du domicile partagé de LE SOURN. Le déficit est moins important que prévu puisqu'il est de - 1 256€ sans prendre en compte la subvention de 3 000€ que le CLARPA doit reverser au budget CCAS pour le renouvellement du mobilier. Suite à la signature d'une convention collective des personnels de service, il a été décidé d'augmenter le personnel employé de +5 à +8%, il est donc nécessaire d'augmenter l'appel de fond de 173€ pour équilibrer le budget selon le CLARPA. Afin de ne pas répercuter cette forte augmentation sur le budget des familles, Monsieur le Maire propose de n'augmenter l'appel de fonds que de 100€ et le budget CCAS supporterait le reste. Le loyer prélevé par le CCAS sera également augmenté de 7€ correspondant à la hausse pratiquée par Armorique Habitat.

Jeanine BURBAN indique qu'un conseil d'administration du CCAS aura lieu lundi prochain, qui décidera ou non de cette augmentation pour présentation aux familles le jeudi 20 septembre.

Monsieur le Maire pose la question de savoir si les comptes présentés par le CLARPA doivent être ou non certifiés par un commissaire aux comptes.

Mme BURBAN indique que les résidents ont obtenu les clefs des logements sociaux de Lannier Bras aujourd'hui même. Il reste 1 T3 PLAIO disponible.

Le repas du CCAS aura lieu le 22 septembre prochain. Environ 120 personnes se sont inscrites.

- Commission personnel : Monsieur le Maire fait état à l'assemblée des différents mouvements de personnel notamment du aux fins de contrats aidés (Lionel CONNAN, Benjamin MOY et Marie-Lise KERVIO). Ont été recrutés pour 6 mois : Daniel COCHET, Michel LE GOFF, Maxime LE BIHAN ainsi que Marie-Paule LE LUC. Le contrat de Claudie CARET, animatrice multimédia, a été renouvelé pour 6 mois.

- Commission environnement : Marcel RENAUD informe l'assemblée que la commune a atteint le niveau départemental du concours des villages fleuris. Le jury composé de 6 personnes est passé courant juillet. Le résultat, quant à l'obtention d'une fleur, est attendu pour octobre.

Marcel RENAUD indique que lui-même et Daniel GUEGAN ont rencontré Monsieur OGER du CAUE concernant le projet d'aménagement de la cour d'école et de ses abords. Une proposition sera établie d'ici Noël.

- Commission scolaire : Marcel RENAUD fait un point sur la rentrée scolaire. Une légère augmentation de l'effectif à l'école publique fait état de 94 inscriptions dont 36 en maternelle. L'inspection académique a refusé la demande d'ouverture d'un demi-poste d'enseignant mais a permis l'intégration des 7 grandes sections en élémentaire le matin. Les conditions de travail sont bonnes, une classe supplémentaire a été ouverte pour l'accueil des 7 grandes sections. Les 2 ATSEM sont maintenues à leur poste. Le corps enseignant reste stable. Monsieur RENAUD rappelle à l'assemblée que les horaires du matin ont été modifiés : 8h55-11h55. Cette nouvelle organisation impacte le fonctionnement du restaurant scolaire puisque les élèves du public arrive 10 minutes avant les élèves du privé. Monsieur RENAUD propose de rencontrer les directrices pour leur exposer la situation et proposer de faire déjeuner les élèves du public en premier pour éviter le temps d'attente.

- Commission nutrition : Marcel RENAUD indique que la commission nutrition poursuit l'élaboration des menus en respect avec les nouvelles règles nutritionnelles. Jordan a élaboré un nouveau règlement pour la pause méridienne, dont il fait lecture à l'assemblée. Le conseil municipal valide le nouveau règlement
- Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA). Marcel RENAUD indique à l'assemblée qu'il a été contacté par Monsieur MERLE, technicien rivière du syndicat de la vallée du Blavet de Baud. En effet, le ruisseau de Kerdisson fait parti du programme de réfection des cours d'eau dans le cadre du CTMA. Une intervention est prévue courant octobre sur le lit mineur qui consiste à recharger le ruisseau en granulat pour améliorer la qualité de l'eau. L'association des Amis de la vallée intervenant d'ores et déjà sur les berges. Ces travaux sont financés intégralement par le Conseil général et l'agence de l'eau.

➤ Affaires diverses

- Aménagement de la rue du commerce
La commune souhaite aménager la rue du Commerce. Une estimation des travaux a été réalisée par le cabinet CEA, maître d'œuvre de l'opération pour un montant de 300 242.44€HT.
Le Conseil général apporte une aide financière selon le taux de solidarité départementale (15%) pour une dépense subventionnable plafonnée à 300 000€ HT.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite le conseil général du Morbihan pour une subvention au titre de cette opération.
- Goudronnage de cour
Monsieur le Maire indique que la délibération du 28 juin 1991 régissant le goudronnage des cours n'a plus de raison d'être. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la suppression de cette délibération.
- Acquisition de la parcelle ZB 246
Par courrier du 3 juillet 2012, Monsieur et Madame GUIHUR de Tachen Glass propose de céder gratuitement à la commune de LE SOURN la parcelle ZB 246 d'une contenance de 17m² située à Tachen Glass. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Conformément à l'article L 1311-13, il sera établi un acte administratif.
- Instauration d'un droit de place
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Julien GUILLOME, pizzaiolo ambulante. Celui-ci est présent le mercredi soir place du 11 Novembre et souhaite s'y installer également le vendredi soir.
Le Conseil municipal décide d'instaurer un droit de place pour les commerçants non sédentaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal instaure un droit de place de 20€/mois.
- Bilan de l'école publique 2010/2011
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur LE GUEN, Président de l'UDOGEC du Morbihan, ainsi que Madame LE CORNEC, directrice de l'école Saint-Julien le 25 juin dernier. Ils souhaitent des précisions quant à l'abaissement du forfait / élève par rapport au bilan de l'école publique 2010/2011. Suite à cet entretien, Monsieur le Guen avait fait parvenir une liste de postes qui auraient été omis comme par exemple l'amortissement du photocopieur, l'assurance du personnel, la prise en compte de quote-part des services administratifs et techniques.
Suite à la prise en charge de ces dépenses supplémentaires et conformément à la loi, le coût d'un élève de l'école publique est réévalué à 304.85€/an/enfant scolarisé en élémentaire sur la commune, au titre du contrat d'association. La délibération du 5 mars 2012 s'en trouve donc modifiée.
- Elaboration du PAVE
Marcel RENAUD informe l'assemblée que Bureau Veritas a établi le PAVE de la commune, document obligatoire depuis 2009. En respectant un périmètre déterminé, le PAVE regroupe un ensemble de fiches par rues.
Monsieur Le Maire, Marcel RENAUD ainsi que Daniel GUEGAN ont rencontré Monsieur Le Rohic, adjoint délégué territorial de la DDTM 56, afin de faire un bilan sur le document établi. Plusieurs remarques ont été émises :
 - Le périmètre étudié ne comprend qu'une partie de la commune et ne devrait pas porter uniquement sur les cheminements mais également sur l'accessibilité aux transports publics.
 - Le PAVE doit être complété par un diagnostic ERP
 Suivant la procédure réglementaire, le PAVE doit désormais être soumis à l'avis du Conseil général. N'étant pas conforme aux exigences législatives, le conseil municipal décide de recontacter Bureau Veritas afin de compléter le plan d'accessibilité qui sera ensuite soumis à l'avis du Conseil général. Il est également décidé de réaliser le diagnostic ERP (établissement recevant du public). Ce dernier ne sera pas sans conséquence au vu de l'actuelle accessibilité à certains bâtiments publics (WC publics) ou privés (boulangerie, bar-tabac,...) qui ne respectent pas les normes handicap et qui vont être difficiles à mettre en œuvre.
- Emprunt restaurant scolaire
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'emprunt à court terme réalisé en octobre 2010 prend fin en octobre 2012. Il convient de réaliser un nouvel emprunt. Les conditions du crédit agricole sont les suivantes :
 - Prêt de 300 000€ sur 20 ans au taux de 2.684% sur euribor 3 mois. Il sera réclamé le remboursement anticipé sans frais.
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires pour un montant de 300 000€ et l'autorise à signer le contrat de prêt.

- Production photovoltaïque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques représente 18 396 kWh pour la période du 5 août 2011 au 4 août 2012. Le tarif d'achat par EDF étant de 30.35c€/kWh, le titre émis représentera la somme de 5 583.19€. La consommation annuelle d'électricité représente 28 945kWh pour 6 150.15€.

- Décision modificative – Budget panneaux photovoltaïques

Afin de régulariser la perception du FCTVA 2011, il convient de prendre plusieurs décisions modificatives comme suit :

BUDGET COMMUNE	Dépenses	Recettes
IC 2313		190 099.56€
IC 2041642	190 099.56€	
IC 102291	26 874.00€	
IC 2315 op 1201	-26 874.00€	
IC 1322 op 501	7 417.50€	
IC 2313 op 501	-7 417.50€	
IC 1323 op 501	5 924.33€	
IC 2313 op 501	-5 924.33€	

BUGDET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	Dépenses	Recettes
IC 2135	190 099.56€	
IC 13141		190 099.56€
IC 1312		7 417.50€
IC 1313		5 924.33€
IC 1687	13 341.83€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier ainsi le budget commune et le budget panneaux photovoltaïques

- Convention avec Jacky HERVE

Marcel RENAUD fait lecture à l'assemblée d'un projet de convention entre Monsieur HERVE et la commune pour l'entretien difficile d'un terrain communal rue Pont Er Huern. Jean-Marie LORCY précise que des promeneurs passent dans le bas de cette parcelle le long du ruisseau. Il sera donc précisé dans la convention que Monsieur HERVE devra clôturer la parcelle en laissant le chemin de randonnée libre d'accès.

- Programme d'économie d'eau

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite engager dès 2013 sur la commune, un programme d'économie d'eau, notamment la régulation des débits d'eau sur les robinets. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le programme ainsi présenté.

- Diagnostic éclairage public

Par courrier du 5 septembre, le SDEM demande si la commune est intéressée pour réaliser un diagnostic de l'éclairage public comprenant un relevé de l'ensemble des points lumineux, une cartographie, un bilan de l'état du matériel, une analyse des factures et coût de maintenance, ce qui représenterait un coût pour la commune de 2.60€ HT par point lumineux. Par la suite, le SDEM peut également assurer la gestion de la maintenance du parc d'éclairage public, mission assurée actuellement par CITEOS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser le diagnostic éclairage public.

- Subventions CAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obtention de subvention CAF pour l'ALSH. 590€ dans le cadre de l'équipement du plateau scolaire et 840€ pour l'équipement informatique de l'ALSH.

- Fiscalité des terrains à bâtir

Monsieur le Maire pose la question de savoir si les terrains à bâtir doivent être fiscalisés. Le conseil municipal décide de ne pas fiscaliser les terrains à bâtir.

- Subvention de la Banque alimentaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 31 juillet 2012, la Banque alimentaire accuse réception de la subvention reçue de 68€ pour 2012 et indique que la subvention attendue s'élevait à 444€. Le conseil municipal décide que la subvention pour 2013 sera revalorisée.

21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.